



Présentation

La section européenne en anglais a ouvert ses portes au lycée René Descartes en septembre 2008 en classe de seconde. Elle prolonge la section européenne des classes de quatrième et de troisième qui existe dans plusieurs collèges des environs. Deux heures hebdomadaires d'anglais en plus sont dispensées par un professeur d'anglais, ainsi que deux heures hebdomadaires d'histoire-géographie en anglais, dispensées par un professeur d'histoire-géographie, qui s'ajoutent aux heures d'histoire-géographie en français.

Les cours sont basés sur l'étude de documents variés (textes, photographies, caricatures, extraits de film).

Le cours d'histoire-géographie suit le programme de seconde en axant sur l'histoire et la géographie des pays de langue anglaise, sur les relations franco-anglaises et sur la construction européenne.

La section européenne n'est pas un enseignement d'exploration, elle s'ajoute à l'emploi du temps classique.

Objectifs



- Progresser en anglais, principalement à l'oral,
- comprendre des documents variés en anglais et exprimer des connaissances historiques et géographiques à l'oral en anglais,
- découvrir l'histoire et la géographie des pays de langue anglaise,
- mieux prendre conscience de la réalité de la construction européenne,
- avoir des visions différentes de l'histoire et de la géographie et prendre conscience que l'anglais sert à acquérir des connaissances autres que linguistiques,
- élargir sa culture générale,
- obtenir une mention « section européenne » au baccalauréat,
- obtenir la validation des compétences dans le cadre européen des langues, un plus en vue des études supérieures.



Règlement d'examen

Il consiste en un oral de 20 minutes en anglais devant un professeur d'anglais et un professeur d'histoire-géographie. Le candidat prépare un exposé de 10 minutes sur un document inconnu portant sur le programme d'histoire-géographie de terminale. Durant les 10 autres minutes, les professeurs lui posent des questions.



Quel est le public ?

Elle s'adresse en priorité aux élèves qui ont suivi les cours de section européenne au collège. Ceux-ci doivent être motivés puisqu'en demandant leur inscription en section européenne, ils s'engagent à suivre de manière assidue des heures de cours en plus de l'emploi du temps obligatoire. Elle est destinée aux élèves intéressés par l'anglais et l'histoire-géographie, quelle que soit la filière générale suivie (ES / L / S).

Il ne s'agit pas de cours de soutien en anglais : il faut avoir un niveau assez bon en anglais pour suivre les cours. Tous les élèves auront à maîtriser l'anglais dans leur vie professionnelle future.

De ce fait, tous les cursus post-bac demandent une bonne pratique de l'anglais.

Avoir suivi des cours de section européenne est un plus très apprécié dans un dossier scolaire.